



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Unitaire 33



FSU

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Regroupons-nous pour être plus forts!

Les attaques dont notre école est la cible depuis quelques années trouvent leur cohérence au sein d'une transformation programmée de la société. La recherche de plus de profits pour quelques uns au détriment des plus faibles, plus « d'employabilité » que de véritable formation, plus de concurrence que de coopération, plus de renvoi à la responsabilité individuelle par détricotage des solidarités guide la politique gouvernementale.

Tout cela a évidemment des conséquences sur ce que l'on demande à l'école dans le cadre imposé d'un désengagement financier de l'Etat (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux...)

L'Europe via la stratégie de Lisbonne fixe les besoins en termes de formation pour 2012 : 50% d'une classe d'âge au niveau BAC+2 et 50 % au niveau du CAP. Dans cet objectif l'école n'a pas, contrairement au discours gouvernemental, à résoudre les inégalités. Au contraire l'ensemble des mesures éducatives tendent à renforcer le tri social des enfants : aux bien nés les bonnes études, les bons établissements et pour les autres des conditions d'accueil et d'enseignements qui ne cessent de se dégrader.

Pour autant notre ambition pour une École de la réussite pour tous est toujours ancrée au cœur de notre profession et nous continuerons à nous battre pour la porter.

Le dernier sondage SNUipp/FSU montre à nouveau que l'école a une bonne image dans la population, et plus particulièrement auprès des parents d'élèves, et cela non par son administration mais par le travail de ses enseignants. De même, la confiance envers ceux-ci est plus forte qu'à la rentrée dernière, ce qui peut montrer que le travail fait en direction des parents est efficace. Il est à mettre en parallèle avec un autre sondage qui montre que, malgré tout ce qu'on essaie de nous faire croire, la confiance envers les syndicats augmente depuis une dizaine d'années et que leur expression publique et leurs propositions pour des réformes qui vont dans le bon sens sont attendues.

Alors ne nous privons pas et profitons de toutes les occasions pour afficher notre désaccord avec les réformes contraires à notre conception de l'éducation et affirmer nos propositions pour la transformation de l'école pour la réussite de tous.

Dans les écoles, les réunions de secteurs, les journées d'informations syndicales, avec les parents et les collègues, étoffons les réseaux tissés l'année dernière pour construire tous ensemble un mouvement durable qui fera barrage à la contagion des contre-réformes.

*Claire Bordachar, Soazic Le Lann,
Célia Gonzalez-Fondriest
Co-secrétaires départementales du
SNUipp*

Sommaire

page 1 : Edito	Page 11: absentéisme, remplacement
Page 2 : crise et services publics	Page 12: paritarisme, evs
Page 3 : 60 heures	Page 13: salaire, droit de grève
Page 4 : RASED	Page 14: retraite, médecine du travail
Page 5 : Base-élèves, droits et devoirs	Page 15: bulletin d'adhésion
Page 6 : direction	Page 16: syndiquons-nous, pour la FSU l'unité est une force
Page 7 : accompagnement éducatif, maternelle	
Page 8-9: formation	
Page 10: segpa	

Déposé le 6 septembre 2009

Dispensé de timbrage

Bordeaux CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



Une crise qui n'en finit pas...

Nul ne peut plus ignorer que nous sommes en situation de crise. Crise bancaire, crise financière, crise alimentaire dans les pays du sud, crise économique, crise sociale... La situation a tous les éléments d'une crise générale du système économique.

Et les pouvoirs publics de l'ensemble des pays développés ne s'y sont pas trompés, car ils ont mobilisé de très fortes sommes pour tenter de sauver le système bancaire et les grandes entreprises de l'automobile. Les Etats-Unis ont mis en place un plan de soutien de 787 milliards de dollars

BUDGET : scandaleux !

« En 2008, les IA et les recteurs sont allés au delà des suppressions d'emplois programmées pour 2009 » a reconnu le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique devant la commission des finances du Sénat le 17 juin dernier.

En effet, alors qu'une suppression de 23 000 équivalents temps plein (ETP) était programmée en 2008, ce sont en réalité 28 300 ETP qui ont été supprimés !!

Le ministère de l'Education s'est particulièrement illustré dans cet exercice : 2 506 emplois supplémentaires et non prévus par la Loi ont été supprimés en 2008.

Au niveau du 1er degré, la dotation prévue était de + 750 postes. La lecture du rapport annuel de performances 2008 pour l'enseignement scolaire nous apprend qu'en réalité ce sont 1 232 emplois qui n'ont pas été utilisés.

Crise, service publics d'autres choix sont possibles !

Adrien Martinez

aux entreprises et banques en risque de faillite. En Europe, près de 200 milliards d'euros ont été injectés par les différents gouvernements. En France, c'est près de 26 milliards d'euros, dont une incitation à la consommation par le biais de la prime à la casse.

...et dont nous faisons les frais

Ces investissements massifs d'argent public n'ont pas résolu la crise sociale en germe, bien au contraire. Si les entreprises ayant bénéficié de ces aides ont pu afficher des bénéfices, restaurer la rémunération de leurs actionnaires, et augmenter les primes aux traders dans les banques, les plans sociaux se multiplient, notamment dans l'industrie automobile. le chômage augmente et pour l'année 2009, l'Unedic prévoit une perte de 591 000 emplois.

Les services publics payent aussi ces investissements d'argent public dans le privé par des suppressions de postes (-13 500 dans l'Education nationale), alors que bien au contraire, dans une situation de crise telle que nous la connaissons, c'est à un développement massif des services publics que nous devrions assister pour le bien de tous.

Or gouvernement et patronat ont poursuivi la même politique économi-

que et sociale qui porte une lourde responsabilité dans cette crise : comme le montrent le coup de force de l'extension du travail dominical, le projet de privatisation de la Poste, le maintien voire l'accentuation d'une politique fiscale injuste, les nouvelles menaces sur les retraites et la protection sociale, sur l'hôpital...

Nous n'avons pas à payer leur crise

C'est en tout cas ce que se sont dit les travailleurs de Ford, de Molex, de Continental, et d'un certain nombre d'autres entreprises du secteur automobile qui se sont fortement mobilisés contre les licenciements dont ils étaient victimes et qui feront du 17 septembre une grande journée de lutte dans la filière automobile.

C'est ce que portent les salariés et usagers de la poste, qui feront du 3 octobre, à l'appel d'une cinquantaine d'organisations, un grand référendum contre la privatisation du service postal.

C'est ce que la FSU continuera à porter dans la fonction publique, en se mettant en ordre de bataille contre les suppressions de postes, et pour développer des services publics forts qui répondent réellement aux besoins de la population.



Après une année de fonctionnement dans le cadre de la nouvelle organisation de la semaine, et sans en avoir tiré de bilan, le ministère de l'Education Nationale conforte le fonctionnement en semaine de 24 heures sur 4 jours et le dispositif de l'aide personnalisée.

Si l'aide personnalisée peut se montrer parfois pertinente pour épauler ponctuellement des enfants ayant besoin d'un soutien passager sur certaines notions, elle ne saurait aucunement pallier le manque d'enseignants spécialisés de RASED, compenser l'augmentation des effectifs dans les classes ni traiter la grande difficulté scolaire.

De plus, ce dispositif perturbe les rythmes de la journée et de la semaine de bon nombre d'enfants pour lesquels ces changements peuvent être délétères. Ils ont en effet en Gironde plus d'heures de classe par rapport à l'an dernier, mais avec moins de jours de classe. Les journées sont alourdies alors que l'on sait qu'elles étaient déjà longues et que c'est le nombre de jours de classe dans l'année qu'il faudrait changer.

Au-delà des analyses sur la réduction du temps d'enseignement et l'aide personnalisée, de leur pertinence au plan pédagogique et de leurs conséquences sur les rythmes des enfants, qu'en est-il des conditions de travail des enseignants des écoles ? Journées à rallonge, difficultés à placer le temps de concertation pour le travail en équipe, manque de temps pour rencontrer les parents, ou tout simplement faire des photocopies et préparer sa classe, succession d'animations et de réunions pédagogiques... Les enquêtes du SNUipp en témoignent : le sentiment d'une dégradation des conditions de travail est partagé.

Pour l'année qui commence, certains

Rythmes et conditions de travail des enseignants : les 60h ont encore frappé.

Claire Bordachar

IA voudraient faire assurer l'intégralité des 60 heures d'aide personnalisée devant les élèves, refusant tout temps de préparation ou de concertation. Cela montre l'absence totale d'écoute du ministère sur les revendications des collègues.

Le SNUipp demande au ministère un bilan de la mise en œuvre de l'aide personnalisée et un vrai débat avec les personnels, les familles et les collectivités sur les rythmes scolaires et le fonctionnement de l'école en posant la question du retour à 26 heures d'enseignement pour tous les élèves. **Dans ce but, le SNUipp Gironde appelle à transformer les heures de soutien en heures de concertation jusqu'à l'ouverture de ces négociations.**

Nous vous proposons de discuter en équipe de ce temps de concertation. Nous vous recommandons de noter les heures de réunions pour montrer, si besoin, que le service est fait.

Lorsque l'équipe n'est pas unanime, il est possible que seulement une partie des collègues fasse les heures de concertation (sur des projets pour l'ensemble de l'école par exemple, ou sur l'organisation de décrochage en maternelle...)

Il est important d'expliquer la démarche aux parents d'élèves et de nous tenir au courant des décisions prises dans les écoles.

Nous vous proposons donc de nous retourner avant début octobre la situation de votre école. C'est collectivement que nous pèserons sur l'administration et éviterons les sanctions.



Après le formidable mouvement autour de la défense des RASED, le Ministre a été contraint d'annoncer le maintien à **titre provisoire** de 1500 postes E et G qui devaient être fermés (36 en Gironde), de revenir sur la volonté de suppression des réseaux d'aides spécialisées en reconnaissant leur rôle dans la lutte contre l'échec scolaire et d'ouvrir des discussions. Celles-ci ont abouti à la réécriture de la circulaire de 2002.

La nouvelle circulaire sur les réseaux reprend dans ses grandes lignes les principes de la circulaire de 2002, en inscrivant les aides spécialisées dans le nouveau contexte créé par la mise en place de l'aide personnalisée et les stages de remises à niveau. Ces formes d'aides ne s'opposent pas entre elles, et l'on peut faire appel directement à l'aide spécialisée du réseau pour les élèves qui en relèvent.

Ce nouveau texte étant considérablement allégé par rapport au précédent, les enseignants spécialisés auront du mal à y retrouver le descriptif complet de leurs missions. Cependant, l'ajout du recours au référentiel de compétences du CAPA-SH, demandée et obtenue par le SNUipp et les organisations syndicales ayant participé aux groupes de travail, corrige quelque peu le caractère succinct de cette circulaire.

Les enseignants spécialisés « affectés sur une ou deux écoles », mission apparue à la suite des mesures dites de « sédentarisation », sont intégrés à part entière dans le réseau. Ils ont les mêmes missions, les mêmes droits et obligations. En Gironde, leurs postes s'intitulent « soutien spécialisé »

Enfin, un temps de concertation, propre au réseau, est reconnu. Le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures

Les RASED: nouvelle circulaire

Agnès Dumand,
Muriel Patoor

annuelles soit une moyenne de trois heures hebdomadaires.

La nouvelle circulaire CLIS précise que les enseignants bénéficient de la même répartition de leur temps de service que les maîtres de réseau, et qu'ils sont donc dispensés des 2 heures d'aide personnalisée.

Si au final, le rapport suppression/sédentarisation est globalement respecté pour le personnel, si la nouvelle circulaire préserve l'essentiel des missions des réseaux y compris pour les maîtres surnuméraires, les tensions générées par la diminution des postes budgétaires, par les réorganisations qui en résultent, associées à la mise en œuvre de l'aide personnalisée, ont conduit à introduire non seulement une désorganisation grave de l'aide spécialisée mais aussi une certaine confusion dans les équipes enseignantes quant à la gestion de la difficulté scolaire.

En effet, dans une dynamique compensatoire, les enseignants finissent par intégrer les enfants en grande difficulté dans leur groupe de soutien, se privant de l'analyse de fond de la problématique complexe à l'origine des difficultés.

Cette confusion a gagné aussi certains parents qui peuvent se satisfaire, voire être rassurés par la prise en charge de leur enfant par son enseignant alors que celui-ci relève de l'aide spécialisée.

Nous voyons bien là que c'est la suppression des RASED et leur spécificité qui sont en jeu.

Le SNUipp veillera à ce que les enga-

gements ministériels soient respectés dans notre département que ce soit pour les départs en formation spécialisée (en net recul cette année), pour que les enseignants non spécialisés affectés sur des postes surnuméraires de RASED puissent bénéficier comme auparavant, d'un stage d'adaptation au poste et pour le maintien des enseignants surnuméraires de RASED dans les circonscriptions et dans les écoles. Le SNUipp devra contribuer à relancer la mobilisation pour la défense et le renforcement des RASED.



Après la FCPE qui demandait aux directeurs de ne pas accepter de remplir Base-élèves, c'est l'ONU qui s'empare de ce sujet pour défendre le droit relatif à la vie privée de l'enfant et de sa famille.

En effet, l'ONU constate la multiplicité des bases de données informatisées. Dans le cadre du premier degré, avec Base-élèves, elle s'interroge sur l'utilité de ces bases de données sans buts définis et la dangerosité de leur utilisation malgré le retrait positif de données sensibles du texte initial. Elle dénonce la possibilité d'une utilisation pernicieuse en vue de stigmatisation

Ne nous laissons pas intimider par ce fameux « devoir de réserve », qui n'a aucun fondement juridique et que certains voudraient pourtant nous opposer dès lors que nous mettons en lumière publiquement les attaques dont est victime l'éducation nationale de la part de nos gouvernants.

Il faut avoir en tête que les fonctionnaires ont les mêmes droits d'expression que les autres citoyens. Ce principe a été posé dès l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui vaut pour les fonctionnaires comme pour tout citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Cette liberté d'expression, qui permet de critiquer librement la politique du gouvernement dans les limites prévues par la loi (diffamation, injures...), est garantie par l'article 6 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 sur les devoirs du fonctionnaire, qu'Anicet Le Pors, alors ministre de la fonction publique, fit voter.

de jeunes (jeunes délinquants ou jeunes sans-papiers) ainsi qu'une réelle insuffisance de précautions quant à la sécurisation de ces données.

Elle saisit donc le gouvernement, préconise l'application de certaines consignes de prudence et demande que les familles puissent à tout moment prendre connaissance des données et les corriger si besoin est.

Le SNUipp, qui a obtenu la neutralisation de plusieurs champs particulièrement dangereux, restera vigilant sur l'évolution de ce dispositif. Il informera largement la profession sur ces

Base-élèves

Brigitte Salmon

questions et se rapprochera des collectivités locales pour mettre en évidence les dangers inhérents à ce fichage afin d'éviter les dérives qu'il pourrait engendrer.

Continuons donc à ne renseigner que les champs obligatoires et, dès la rentrée, informons les familles sur leur droit et leur devoir de regard sur l'ensemble des données concernant leur enfant.

Droits et devoirs : Se méfier des interprétations abusives, ne pas rester isolés !

Soazic Le Lann

Les enseignants, y compris le directeur, peuvent donc s'exprimer, adhérer à des associations, participer à des actions, s'adresser à la presse, autant qu'ils le veulent. Ils peuvent le faire publiquement. Ils peuvent même faire savoir qu'ils sont enseignants dans telle école. Ils le font alors en leur nom propre et non à celui de l'éducation nationale : « je suis enseignant-e, directrice -eur de l'école X et en tant que citoyen je pense que... »

Cependant les occasions ne manquent pas pour quelques parents ou IEN, même s'ils sont assez rares, de mettre la pression sur certains de nos collègues. Ces interpellations entraînent parfois une convocation par l'IEN ou l'inspecteur d'académie. Dans cette situation assez désagréable, qui n'aura pas forcément de suite, il est toujours recommandé de faire appel au syndicat, et un délégué du personnel, dont c'est le rôle, pourra participer à l'en-

trevue. Il sera témoin des échanges, garant de la transparence de la procédure et aidera le cas échéant à dénouer la situation.

Il en est de même pour toute situation où nous sommes en désaccord avec nos IEN, par exemple les inspections, pour lesquelles nous avons toujours la possibilité de faire entendre notre point de vue et défendre nos choix pédagogiques, soit par une rencontre avec l'IEN (accompagnée par un délégué), soit par un commentaire écrit du rapport.

Fonctionnaire d'état certes, mais citoyen libre de sa parole !

Personne ne doit rester seul dans une situation conflictuelle, le syndicat représente le cadre collectif de la défense des personnels.



La nouvelle organisation de la semaine, la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif ou des stages de remise à niveau ont complété la liste de plus en plus longue des tâches des directeurs et directrices d'école.

L'annonce de l'augmentation des indemnités de sujétions spéciales et le report de l'étude de la proposition de loi sur les EPEP, s'ils sont des signes positifs de la reconnaissance d'une véritable activité syndicale nous laissent pourtant sur notre faim. L'ouverture rapide de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles reste d'actualité.

D'autant que le renouvellement des personnels EVS, arrivés au terme de leurs possibilités contractuelles, ne sert pas la continuité de l'aide administrative et que la réforme de la formation des maîtres laisse en suspens la question des décharges des directions d'école de quatre classes.

Les réformes confirment le rôle primordial du conseil des maîtres et la place centrale des directeurs et directrices d'école de par leur mission d'animation de l'équipe pédagogique.

L'autoritarisme qui s'est manifesté en certains endroits pour imposer ces réformes se sont traduit par des sanctions à l'encontre de celles et ceux qui s'y opposaient. Des directeurs et directrices qui ont refusé

d'entrer dans base élèves subissent des retraits de salaires et/ou sont empêchés d'exercer les fonctions de directeur d'école. Le SNUIPP exige la levée des sanctions.

Au titre de leur contribution à l'organisation et à la coordination de l'aide personnalisée, chaque directeur peut bénéficier d'une décharge, mais cette mesure reste très insuffisante. Les décharges nécessaires vont d'une demi-journée hebdomadaire pour les écoles à classe unique à une décharge complète à partir de 10 classes. Les suppressions de postes, notamment de stagiaires, ne vont pas dans le sens d'une amélioration de la situation des décharges de direction.

Si le SNUIPP se félicite du retrait de la proposition de loi sur les EPEP de l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée Nationale, il n'exclut pas une réflexion sur l'évolution du statut des écoles et revendique le renforcement des prérogatives du conseil des maîtres.

Depuis l'année 2000, l'indemnité de sujétion spéciale a été multipliée par quatre pour les écoles à classe unique (de 350 euros à 1500 euros) et par plus de deux pour les écoles de 10 classes et plus (de 800 euros à 1900 euros). En 2003, le Ministère a répondu à notre demande de mise en place d'une indemnité unique indépendante de la taille de l'école. Les mesures annoncées en septembre

Direction

dernier réintroduisent un élément de différenciation avec l'apparition d'une part variable (de 200 à 600 euros selon le nombre de classes).

Pour le SNUIPP, cette augmentation ne peut compenser la faiblesse des moyens attribués à la direction et au fonctionnement de l'école. D'autant que les personnels chargés de l'aide administrative à la direction connaissent chaque fin d'année scolaire, l'incertitude de la non reconduction de leurs contrats, voire de leur poste. C'est pourquoi le SNUIPP maintient sa demande de pérennisation des emplois de vie scolaire sous la forme d'emplois stables et statutaires permettant de reconnaître les spécificités de leurs missions.

L'école et la réussite de tous les élèves sont au carrefour des préoccupations des enseignants et des familles. La fonction de directeur et directrice doit être mieux reconnue, les missions clarifiées et la charge de travail allégée. C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'ouverture de négociations sur la direction et le fonctionnement des écoles.

Pour la direction et le fonctionnement de l'école, le SNUipp demande :

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction et le fonctionnement de l'école
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;



L'accompagnement éducatif aurait du être généralisé à toutes les écoles en septembre 2009 après l'avoir été à tous les collèges à la rentrée 2008.

La circulaire de rentrée ne l'impose plus : seules restent concernées les écoles en éducation prioritaire, qui n'étaient pas toutes rentrées dans le dispositif en 2008-2009. Dans certains départements, le budget a d'ailleurs atteint ses limites bien avant la fin de l'année, obligeant à mettre fin prématurément à toutes les activités mises en place!

L'accompagnement éducatif concerne trois domaines d'activité en primaire : aide aux devoirs et leçons, pratique sportive, pratique culturelle et artistique (la pratique des langues

Après une année très éprouvante pour les enseignants qui ont dû réagir au mépris orchestré par Xavier DARCOS et à l'implantation de jardins d'éveil, l'actualité sur l'école maternelle s'annonce encore rude pour cette rentrée 2009.

Si l'action a permis d'écarter les écoles maternelles du dispositif « jardins d'éveil », le risque demeure. Le gouvernement cherche à tout prix à rapprocher le premier stade de scolarisation du domaine de la Petite Enfance. L'Inspection Générale a récemment insisté (congrès AGEEM 2009) sur cette double appartenance et sur la nécessité de partenariats (mairies, etc). Nous devons donc rester particulièrement vigilants pour défendre la spécificité de l'école maternelle, y compris par une information plus accessible pour nos parents d'élèves.

Les plus grandes réussites de l'école maternelle se trouvent dans la prise en compte de la continuité des apprentissages à l'école primaire tout en se détachant des modes de fonc-

vivantes axée sur l'anglais oral ne concerne que les collégiens).

Selon une enquête menée par le SNUipp, la plupart des écoles ont retenu une organisation de deux fois une heure par semaine; dans une sur deux, il n'y pas de place suffisante pour tous les élèves volontaires, faute d'intervenants ou de budget suffisants.

Pour les directeurs, cette mise en place représente une tâche supplémentaire pour laquelle ni temps, ni rémunérations supplémentaires ne

sont accordés alors que leur responsabilité est engagée.

Pour les collectivités territoriales, cet accompagnement éducatif est venu s'ajouter à de nombreux dispositifs existants. Cet empilement manque en général de lisibilité pour les élèves et leur famille. Par ailleurs, la disponibilité des structures sportives, culturelles et artistiques pose une fois encore la question des inégalités territoriales.

Maternelle : parents et enseignants doivent maintenir la pression

Annie SERRES

tionnement de l'école élémentaire. Hélas, aujourd'hui, le gouvernement semble tenté par des évaluations nationales standardisées en fin de Grande Section. Cela entraînerait une primarisation dans les faits avec des effets aggravants pour de jeunes enfants alors que ce qui intéresse les enseignants et les enfants eux-mêmes, c'est de se rendre compte des progrès et des difficultés. Rendre des comptes à l'administration n'améliorera pas les conditions d'accueil dans nos classes, bien au contraire. La bataille à mener aujourd'hui est celle d'une offre égale d'entrée dans les apprentissages scolaires pour tous, dès 2 ans si nécessaire, et la prévention des difficultés. Cela passe par des effectifs moins lourds et une formation à la hauteur des enjeux.

Le cahier des charges sur la formation en Maternelle présenté par le Ministère en Avril n'apporte pas de grandes nouveautés. Le plan départemental de formation continue pour la Gironde montre bien le déficit de formation pour le cycle 1.

Nous restons sceptiques sur le rôle que pourront jouer les nouveaux IEN Maternelle dont les missions restent à éclaircir. Ils n'auront ni secrétariat ni conseillers pédagogiques. S'ils ne peuvent apporter une aide concrète aux équipes sur le terrain, leur mission essentielle sera sûrement un pilotage plus soutenu de la politique ministérielle. D'où l'intérêt de rester vigilants et prêts à nous mobiliser.



Pendant les grandes vacances, certains prennent un peu de temps pour se ressourcer, alors que d'autres élaborent dans l'indifférence générale les décrets entérinant la réforme de la formation des maîtres. En effet, le 29 juillet 2009 est paru dans le journal officiel le (décret n° 2009-917 du 28 juillet 2009 portant modification du décret n° 90-680 du 1er août 1990) relatif au statut particulier de professeur des écoles. La réforme de la masterisation tant décriée est donc désormais inscrite dans la loi et ce sans débat, pourtant promis aux organisations syndicales par le ministère et juge comme nécessaire par la commission Filatre/Marois chargée d'étudier le dossier.

Des décrets imprécis mais une stratégie limpide

Recrutement

Le ministère de l'éducation nationale souhaite recruter tous les enseignants à bac +5 à partir de 2010. Aucune obligation de détenir un master métier de l'enseignement pour se porter candidat. En effet tous les candidats titulaires d'un master pourront se présenter au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Par ailleurs, les candidats inscrits en master 2 (M2) pourront également se présenter au concours. Ces candidats, s'ils sont admis au concours, devront valider leur M2 pour être nommé professeurs des écoles stagiaires. Les lauréats du concours n'ayant pas validé le M2 lors de leur admission auront 1 an pour le valider. Dans le cas contraire, ils perdent le bénéfice du concours.

Ainsi, pour être nommé en qualité de professeur des écoles stagiaire il faudra obligatoirement avoir le concours et le M2. Dès lors on peut s'interroger sur les milliers de candidats qui se retrouveront soit avec le

Réforme de la formation : les décrets pour la masterisation signés sans débat au beau milieu de l'été!

Nicolas Durrieu
Benjamin Expert

concours mais sans le master, soit avec le master mais sans le concours ! Le gouvernement a pensé pour eux à un avenir radieux : devenir la main d'œuvre hautement qualifiée, flexible et précaire qui viendra remplir les bancs de l'agence nationale de remplacement. Des vacataires de luxe payés au lance-pierres.

Mesures transitoires

Pour la session 2010 du concours externe, peuvent se présenter aux épreuves : les candidats présents aux épreuves d'admissibilité du concours externe organisé en 2009 ; les candidats ayant validé un cycle d'études supérieures d'au moins 4 années (titulaires d'un M1) et ceux inscrits en M1 à la rentrée 2009 qui en cas de réussite au concours seraient nommés fonctionnaires stagiaires à condition de valider leur M1.

Concours

Dès 2011 le concours sera organisé en début de master 2 (fin septembre, début octobre) pour l'admissibilité et en fin du M2 pour l'admission. Ce choix du ministère de placer le concours à cette période n'est pas sans conséquences :

- renforcement du bachotage durant l'été, ce qui pénalise certains étudiants

et fragilise l'ouverture sociale des concours.

- réorientations impossibles en cours de semestre ce qui pose problème à tout étudiant inscrit en seconde année de master et « non admissible ».

- lien entre formation et recherche difficile à assumer en M2 .

- organisation des stages retardée par rapport au calendrier scolaire.

Formation initiale

Ainsi avec une volonté d'élever le niveau de diplôme des Professeurs des écoles, la formation initiale s'en retrouve complètement bouleversée. En effet **avant la masterisation**, les titulaires du concours bénéficiaient d'une année de stage à l'IUFM alliant formation théorique et didactiques et mise en situation professionnelle. Cette alternance permettait au professeur stagiaire en devenir d'acquérir progressivement les compétences indispensables à l'exercice du métier, de se construire une identité professionnelle propre, et de réfléchir à sa pratique.

L'année de stage comportait jusqu'à présent :

420 h de formation théorique



320 h de stage en responsabilité et

72 h d'accompagnement de pratique organisées par les maîtres formateurs

Avec la réforme imposée par le gouvernement, la formation professionnelle est prévue au cours de la deuxième année du master. L'étudiant en M2 devra dans la même année passer le concours, suivre des cours pour acquérir des connaissances théoriques et didactiques, effectuer des stages (avec un maximum de 108 h contre 320 aujourd'hui) et réaliser un mémoire professionnel.

Dernier petit détail non sans conséquences (sociales cette fois) : l'année de stage (PE2) était rémunérée puisque les stagiaires avaient le statut de fonctionnaire stagiaire : l'année de M2 ne le sera évidemment pas, les étudiants devront financer eux même cette année.

Ce glissement souhaité par l'Etat pose question quant à la mixité sociale du corps enseignant.

Professeur des écoles stagiaire

Pour le peu d'élus ayant obtenu le concours et le M2, l'année de stage s'effectue directement sur le terrain. Les stagiaires ne bénéficieront que d'un jour de décharge par semaine pour leur formation. Le rôle des IUFM ainsi que des maîtres formateurs associés reste indéterminé en ce qui concerne l'accompagnement des stagiaires. Les maîtres formateurs devront vraisemblablement former sur le terrain les néo-titulaires en compagnonnage.

Si les décrets publiés restent volontairement imprécis la stratégie du gouvernement est limpide :

- diminuer encore et toujours le nombre de PE fonctionnaires
- recruter des vacataires qualifiés et précaires via l'agence de remplace-

ment

- arrêter de financer la formation
- sélectionner socialement les enseignants en élevant le niveau d'accès au concours

Quel devenir pour la formation continue ?

La réforme de la formation initiale ainsi que la baisse du nombre de Professeurs des écoles recrutés présagent la fin de la formation continue sur le temps de classe. Jusqu'à présent les titulaires avaient la possibilité d'effectuer des stages (déjà trop peu nombreux) de formation continue sur temps de classe. L'organisation de ces stages était possible car les stagiaires en formation à l'IUFM remplaçaient les titulaires pendant ce temps. Or la baisse du nombre de stagiaires (quasiment 2 fois moins que l'an dernier) et la mise en place du report de formation initiale sur les années T1 (titulaire première année) et T2 ont déjà largement diminué le nombre de stages de formation continue possibles.

En 2008, environ 200 stagiaires ont effectué 2 stages en responsabilité de 3 semaines. Lors du stage de janvier les stagiaires ont remplacé des T1, leur permettant de rattraper 3 semaines de formation initiale reportée (2 semaines à l'IUFM, 1 semaine auprès de leur inspection de circonscription). Lors du stage de mai les stagiaires ont remplacé des titulaires pour qu'ils effectuent un stage de formation continue. Ainsi en 2008-2009, environ 200 professeurs des écoles de Gironde ont pu bénéficier de ces stages effectués à l'IUFM.

En 2009-2010, tout va changer notamment à cause de la baisse du recrutement au concours. Il n'y aura plus qu'une centaine de stagiaires pour le département de la Gironde susceptibles de remplacer des titulaires lors de leurs stages en responsa-

bilité. 100 stagiaires pour remplacer 200 T1, le compte est bon ! Cette année seuls les néo-titulaires (T1) bénéficieront d'un stage de formation. La formation initiale reportée se fait désormais aux dépens de la formation continue.

Reste en suspens l'année 2010-2011, première année de mise en application de la réforme de la mastérisation, qui verra peut être la fin de la formation initiale reportée...

Enseigner est un métier qui s'apprend tout au long de sa carrière. La plupart des professions bénéficient de formation continue pour évoluer.

Le métier de professeur des écoles nécessite une formation initiale et continue de qualité. C'est pourquoi le Snuipp réclame la suspension de ces décrets et considère indispensable le maintien d'au moins une année de formation initiale pour tendre vers une entrée progressive dans le métier avec la deuxième année à mi-temps.



La circulaire sur les orientations pédagogiques pour les enseignements adaptés est parue au BO jeudi 30 avril (circulaire 2009-060 du 24-4-2009)

Le SNUipp-FSU était intervenu, avec les autres syndicats concernés de la FSU, pour que ce nouveau projet de texte n'affaiblisse pas les structures de l'enseignement adapté. Dans un contexte d'attaques importantes contre le système éducatif, il était essentiel que le cadre réglementaire puisse permettre d'enrayer les dérives constatées.

En dehors des références au nouveau cadre réglementaire pour le collège (loi Fillon : socle commun, livret de compétences...) que la FSU continue à contester, les éléments essentiels que nous demandions sont pris en compte.

« Tous les élèves doivent, à l'issue de cette formation, être en mesure d'accéder à une formation en lycée professionnel, en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou en centre de formation d'apprentis (C.F.A.), les conduisant à une qualification de niveau V... ».

Le potentiel de poursuite d'études est renforcé, ne négligeons pas les attaques subies cependant par l'enseignement professionnel.

La nouvelle circulaire conforte les moyens spécifiques et identifiés des SEGPA dans les collèges. Il est indispensable que soient pris en compte dans le calcul de la DGH les besoins en postes de Professeurs d'écoles et PLP et en heures de PLC par division. Des menaces pèsent sur ces postes PLP. Il n'y aurait plus que 3 postes dans une SEGPA « 96 » au lieu de 4, et 4 dans une « 112 » au lieu de 5. Un champ professionnel a disparu : métiers de la mode.

Nouveau cadre réglementaire : les SEGPA sont confortées dans leurs missions et leur fonctionnement

Sébastien Laborde

« Projet Individuel de Formation »

Ce projet est élaboré tout au long de la scolarité en SEGPA par l'élève. Le fameux « livret de compétences » du socle commun est quant à lui encore en expérimentation en collège. Donc pas de précipitation, il doit rester un outil pédagogique pour les équipes et donc être adapté.

Enfin, la nouvelle circulaire confirme l'organisation de la SEGPA en divisions (comme au collège) et la limite maximale à 16 élèves. Il ne peut être question de fabriquer des classes de plusieurs niveaux.

C'est la question des moyens sur le plan académique comme au niveau du collège qui sera décisive pour une application intéressante de cette circulaire. Des batailles en perspective pour revenir sur des fonctionnements et des conditions inacceptables !

Établissements spécialisés : de nouveaux textes sur les Unités d'Enseignement

L'arrêté du 2 avril 2009 définit les « Unités d'Enseignement ».

On devrait désormais trouver sous cette appellation toutes les structures assurant un enseignement scolaire dans les établissements ou services médico-sociaux.

Le texte donne une unité d'appellation à des situations très variées sur le terrain, Les directeurs pédagogiques sont remplacés par des « coordonnateurs pédagogiques »...

Le SNUipp avait déjà fait part de nombreuses inquiétudes au moment de l'élaboration de ces textes. La rédaction finale confirme ces inquiétudes, l'avenir des « unités d'enseignement », et particulièrement des directions pédagogiques, dépendant étroitement de politiques et de volontés locales. Là encore, des batailles en perspective !



Le 29 juin, une émission sur RTL a mis en avant l'absentéisme des instits et des PE ! Le journaliste faisait état d'un rapport confidentiel du ministère donnant 3 millions de jours d'absence dont 2 millions pour maladie, soit 45 % d'absentéisme. Dans un « grand moment de journalisme », il expliquait qu'une majorité de ces absences avaient lieu au moment des épidémies mais également autour des week-ends et des ponts de mai et que les personnels les plus absents étaient les titulaires mobiles.

Il faisait ensuite intervenir notre nouveau ministre de l'Education, qui a annoncé « ne pas vouloir stigmatiser

Réunions d'information syndicale

Le nombre de participants aux derniers stages (difficulté scolaire, maternelle) nous incite à les poursuivre cette année. Nous ferons encore aussi des 1/2 journées d'information syndicale, que la nouvelle réglementation nous oblige à placer hors temps de classe. En revanche, il est tout à fait possible de les décompter des réunions d'animation pédagogique, ainsi que de la journée « de solidarité ». Pour cette dernière nous vous conseillons donc de prévoir dès le début de l'année de la réserver pour ces rencontres syndicales qui sont un moment important pour débattre avec les collègues, et donc de ne pas y programmer un contenu qui vous retiendrait d'exercer votre droit syndical.

Concrètement il suffira d'informer votre IEN (lettre type sur notre site) de votre participation à une de ces 1/2 journées, pour ensuite la décompter sur un des jours que vous choisirez (nous fournirons des certificats de présence).

Absentéisme et remplacement : « Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ! »

Hélène Alcon

les enseignants et vouloir renforcer le système du remplacement par la nouvelle agence de remplacement pour assurer la continuité du service public ».

Ce rapport n'a pas été rendu public par le ministère. S'il existe, il contredit totalement les précédentes études officielles sur le sujet.

En juin 2008, une étude ministérielle officielle donnait un absentéisme de 7,23 % dont 1,88 % pour formation professionnelle, soit 5,35 % pour congé de maladie. Dans ces 5,35 %, 47 % sont des congés maternité soit 2,5 % d'absentéisme pour maladie. Ce taux doit encore chuter si on y enlève le nombre de journées d'absence pour enfant malade, qui est forcément élevé dans une profession féminisée à 80 % (de l'ordre de 13 % supérieur aux autres corps d'enseignants, d'après une étude menée en 2001 par Sabine Chaupain et Olivier Guillot).

Une autre étude officielle de l'INSEE, qui date d'une dizaine d'années, donnait un taux d'absentéisme dans le secteur public de 2,5 % (contre 2,9 % dans le secteur privé) et il était de 1,7 % dans le 1er degré.

Une étude récente sur le « stress des enseignants », menée par Laurence Janot, maître de conférences à Bordeaux 2, met en avant leur « présentéisme » en classe alors que leur état de santé exigerait qu'ils soient en arrêt maladie.

D'autres chiffres doivent être mis en avant concernant le système de remplacement, qui fonctionne plutôt bien (source ministère 2008) :

au niveau national, 92 % des congés sont remplacés (le taux d'efficacité des titulaires mobiles est de 80,72 %) ;

au niveau départemental, 78 % des congés sont remplacés mais le taux d'efficacité des TM est meilleur (84 %).

Il est profondément scandaleux que notre ministre de l'Education laisse les médias débattre sur l'absentéisme des enseignants sans mettre en avant les explications liées notamment à une forte féminisation de cette profession (congés de maternité et absences pour enfant malade), aux congés pour formation continue, aux foyers infectieux liés au côtoiement de jeunes enfants, au stress et à la pression émotionnelle de ce métier.

Il est profondément scandaleux que le ministre profite de cette émission et du sujet développé pour mettre en avant l'« agence de remplacement » sensée pallier l'absentéisme des enseignants et ne dise pas que le système de remplacement dans le 1er degré marche bien.

L'agence de remplacement est uniquement créée pour supprimer des postes de titulaires mobiles et faire effectuer les remplacements par des personnels non formés !



Les opérations paritaires ont souvent l'air immuables (voir calendrier page). Très loin sans faut !

Chaque année les élus du personnels font en sorte, au niveau national comme départemental, d'améliorer les règles en fonction de l'évolution de la situation et des remarques faites par les collègues.

Mais depuis quelques temps le ministère a décidé de s'en mêler également. Et là, les choses sont nettement moins positives, voir dramatiques : cadre national pour les règles du mouvement, avec nouveau barème imposé par le recteur en niant toutes les particularités - changement du logiciel gérant les permutations nationales avec toutes les inégalités engendrées - changement du barème pour l'accès à la hors classe-obligation de supprimer des postes particuliers.... Et bien sûr, pour accompagner tout cela, de plus en plus de consignes pour limiter le rôle des

En 2005, la création des contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi permet au gouvernement de mettre en place dans les écoles les Emplois de Vie Scolaire.

Dès l'arrivée dans les écoles des EVS, le SNUipp a fait le choix de les syndiquer, d'organiser ces personnels et de les défendre. Il a appuyé la constitution en Gironde du collectif des EVS et a été le moteur d'information et de construction de la lutte sur la question de la précarité. Rejoint en mars 2009 par l'intersyndicale, il a porté l'idée qu'aucun EVS ne devait se retrouver au chômage en juin 2009.

La lutte contre la précarité dans les écoles est essentielle à double titre.

Elle l'est pour les personnels concernés, payés de 580 à 760€, et qui se retrouvent au chômage après 2 à 3

Paritarisme : de plus en plus de changements imposés

Véronique Jusot

élus des personnels.

En Gironde, certains changements n'ont pas été aussi flagrants qu'ailleurs, l'Inspection Académique ayant fait le choix de continuer à respecter le rôle des représentants syndicaux et à garder le dialogue ouvert. Mais ce n'est pas le cas partout (vœux obligatoires imposés pour le mouvement, suppression de CAPD...).

Mais du côté du ministère et du rectorat la pression continue : loi de mobilité des fonctionnaires, surveillance des surnombres, bilan sur « l'efficacité du mouvement », etc. Le but de tout cela : homogénéiser la gestion des personnels de façon à pouvoir avoir un traitement académique (comme dans le second degré), voire national et donc réduire

ans passés dans les écoles. Leur position de précaires constitue aussi souvent un moyen pour l'employeur d'un déni des droits de ces personnels, et l'intervention du SNUipp a été indispensable dans bien des cas. Nous avons gagné, pour les CAE, l'abandon des 4h de travail hebdomadaire non rémunérées qu'imposaient les employeurs. Par contre, combien d'EVS ont reçu une formation à la hauteur de leurs exigences ?

Cette lutte contre la précarité est aussi essentielle pour les écoles. En effet, seul un statut fonction publique, définissant clairement les missions des personnels hors enseignants, garantissant la pérennité des postes et des personnes sur leur lieu de travail, peut être un gage d'un service public d'éducation de qualité.

Or le gouvernement est plutôt à l'heure de l'expansion de la précarité. Il n'a pas répondu positivement à

des postes dans les inspections académiques(15 postes fermés en Gironde cette année) et éloigner les représentants des personnels des prises de décisions pour leur enlever leur rôle de contrôle et de proposition. Bref aller vers une gestion « déshumanisée » et « rationnelle » des enseignants et surtout enlever tout caractère collectif pour casser les oppositions.

Comme pour le reste, nous devons montrer notre détermination à garder un véritable paritarisme et des règles fondées sur l'équité et la transparence dans l'intérêt de tous. C'est ce que fera, avec votre aide le SNUipp cette année.

EVS

Adrien Martinez

notre revendication d'un statut fonction publique pour les emplois d'EVS, et ce malgré l'importance des pétitions et mobilisations que nous avons pu mener. Mais de plus, il ouvre grand la porte à un recrutement d'enseignants précaires, pour les tâches de remplacement (agence de remplacement), mais aussi pour la tenue quotidienne de la classe (recrutements possibles sous contrat de droit privé).

Il y a urgence, pour la défense de notre service public d'Éducation, que nous tous, personnels précaires, enseignants, parents, prenions à bras le corps la question de la lutte contre la précarité.



Qui n'a pas remarqué la hausse des prix partout et n'a pas entendu dans une salle des maîtres des discussions sur le fait que nos salaires ne semblent pas suivre le coût de la vie?

Ce sentiment est fondé sur une réalité bien concrète: depuis 2000, nous assistons à un véritable décrochage entre l'inflation et l'augmentation de nos salaires.

Nos salaires sont calculés quasi exclusivement en fonction de nos échelons (il y a très peu de primes dans le premier degré). Ces échelons correspondent à un nombre de points d'indice qui définissent le montant de notre rémunération. Or, le montant de ce point d'indice augmente beaucoup moins vite que l'inflation. Du coup, nous perdons de l'argent chaque année

depuis 2000. Si nous continuons dans la même logique que celle pratiquée depuis 2000, un PE recruté en 2008 finirait sa carrière avec un salaire équivalent à 1700 euros à l'heure actuelle.

Le ministère répond en prenant en compte le changement d'échelon qui permet que nos salaires ne baissent pas. Le changement d'échelon n'était pas fait pour maintenir un niveau de vie mais pour amener une évolution dans la carrière et donc une augmentation du niveau de vie.

Il faut donc une toute autre politique salariale dans la fonction publique.

Les différentes batailles menées ont permis une augmentation de 1.6% de

Et nos salaires?

Claire Bordachar

la valeur du point d'indice cette année mais c'est une augmentation de 5% qu'il nous faut obtenir si nous voulons rattraper le retard imposé par le gouvernement depuis 2000. La revalorisation des salaires doit se faire par l'augmentation du point d'indice garantie d'égalité et non par l'apparition de primes au mérite ou source de divisions comme les primes pour les évaluations pour les CE1 et CM2.

Il faudra donc à nouveau mener des batailles tous ensemble pour une revalorisation des salaires et forcer le gouvernement à combler le retard pris depuis 10 ans.

Le SNUipp dénonce la mise en place du service minimum d'accueil (SMA) qui, pour la première fois, par l'obligation de déclaration préalable des enseignants représente une attaque contre le droit de grève et tente de limiter son impact.

A cela l'obligation faite aux organisations syndicales qui déposent un préavis, de procéder à une négociation préalable alourdit considérablement la procédure et la ralentit.

Le SNUipp de la Gironde fera un dépôt de motifs engageant des négociations préalables couvrant toute l'année scolaire si une grève départementale peut être envisagée.

Ce dispositif :

- introduit un report sur les collectivités locales de la responsabilité de l'État
- induit parfois une confusion dans l'esprit des parents entre éducation et garderie.
- crée une division entre salariés-es, personnels enseignants et personnels municipaux ou associatifs, en contrai-

nant certains à une déclaration 48 H avant. D'ailleurs nous rappelons que des syndicats de territoriaux avaient appelé à la grève pour contrer le SMA de leur côté.

La résistance à la mise en place du SMA s'est aussi exprimée au niveau des mairies quand elles ont refusé de le mettre en place. Le SNUipp qui s'était adressé à elles dans ce sens appelle l'ensemble des personnels à soutenir celles qui sont condamnées à ce sujet.

De plus le SNUipp dénonce fortement l'initiative de l'Inspecteur d'Académie d'envoyer un brigade pour prendre en charge les élèves dans une école où le nombre de grévistes était très important. Même si ce cas a été isolé, nous resterons vigilants et lancerons des actions si cela devait se reproduire.

Le gouvernement devrait d'abord s'interroger sur les conditions habi-

Droit de grève attaqué!

Soazic Lelann

tuelles d'accueil des élèves : non-remplacement de maîtres absents, allongement de la durée de la journée scolaire, classes surchargées, programmes rétrogrades et passésistes, évaluations « couperet », aides spécialisées diminuées au profit des stages de remise à niveau et de l'aide personnalisée, 2 ans exclus de la maternelle, jardins d'éveil, réforme de la formation des maîtres dans la précipitation...

Ces attaques récurrentes du gouvernement contre le droit de grève montrent bien que les grèves sont un véritable moyen d'action contre la politique du gouvernement.

L'annonce de 34 000 suppressions de postes dans la Fonction publique pour la rentrée 2009 laisse augurer que le recours à la grève sera sans doute encore nécessaire. Le SMA ne saura y faire obstacle.



Lors de la précédente réforme du régime des retraites en 2003, le mouvement social s'était mobilisé fortement autour de 3 idées : non au rallongement de la durée de cotisation, la réforme ne permettra pas de financer durablement la branche retraite, certains salariés exerçant des professions difficiles doivent partir plus tôt.

En juin, le gouvernement a lancé un pavé dans la mare en avançant l'idée de reculer l'âge de départ en retraite à 67 ans. Il s'appuie sur deux idées fortes pour tout à la fois convaincre et

Médecine du travail

Marie-Odile Beaupuy

Le congrès départemental des 9 et 10 juin a fait la synthèse sur le texte suivant :

Le syndicat rappelle l'existence d'une médecine du travail qui doit s'adresser autant à la santé physique que mentale, ainsi que d'une cellule d'accompagnement des crises. Ces deux instances n'interviennent que si elles sont sollicitées par le personnel. C'est pourquoi le SNUipp exige une diffusion plus large de ces informations de la part de l'IA auprès des collègues.

De plus, le syndicat demande la création de postes médicaux supplémentaires afin de répondre à la demande.

Il se tournera vers la FSU et les autres syndicats pour lancer une opération de réactivation de ces droits auprès des personnels, qui pourrait passer par une action de type : tout le monde demande une visite médicale la même année.

Le SNUipp travaille comme élément de mobilisation l'idée que nous demandions tous une visite en 2009/2010... Dossier à suivre donc.

tenter de diviser les salariés. La première est que le régime est déficitaire et qu'il n'y a pas d'autres solutions que de reculer l'âge de départ en retraite.

Ce serait de plus, selon lui, légitime au regard de l'allongement de la vie. La seconde est qu'il faut de l'équité entre les travailleurs ; et d'attaquer les régimes spéciaux, les fonctionnaires, alors que les salariés du privé travaillent plus longtemps... on connaît la chanson.

Le mouvement social devra certainement se présenter uni face à une telle attaque si nous voulons faire reculer le gouvernement. Un coup d'œil rapide sur les départs en retraite depuis 2003 montre une évidence, les enseignants partent plus tard et avec moins, la nouvelle réforme risque d'aggraver cette situation. De plus l'emploi des seniors n'a pas progressé depuis 6 ans, au contraire.

Ce qui plombe la caisse des retraites, ce n'est pas tant l'allongement de la vie mais la faiblesse de la masse salariale sur laquelle est prélevée la cotisation. Dans une période de crise sociale comme nous la vivons, une véritable politique de l'emploi et des salaires répondrait au besoin de pouvoir d'achat des travailleurs, mais aussi apporterait des rentrées nouvelles aux caisses de la sécurité sociale. Il y a un besoin en outre de rechercher d'autres financements : faire cotiser les revenus des actifs financiers est plus que jamais d'actualité, stopper les exonérations patronales également.

Équité n'est pas justice

Faire partir tout le monde au même âge, qui plus est après 60 ans, est injuste. D'abord, l'espérance de vie d'un ouvrier du bâtiment est de 12 ans inférieure à celle d'un cadre. Il y a nécessité de permettre à des professions difficiles de partir plus tôt. Les régimes spéciaux fustigés par les libéraux

Retraite

Sébastien Laborde

servaient à cela, on oublie trop souvent qu'ils étaient les premiers à exister, bien avant le régime général. Ils répondent toujours à un véritable besoin.

En fait de durée de cotisation, c'est bien l'âge légal de départ en retraite (60 ans) qu'il faut défendre tout en avançant l'idée de pouvoir partir plus tôt pour certaines professions.

Se pose donc la question du financement. Une part de plus en plus importante de celui-ci est assumée par les salariés en activité. Faire contribuer les actifs financiers, les entreprises, sera un des enjeux forts des luttes à venir.

Le SNUipp et la FSU défendent donc le maintien du niveau de vie des retraités et le droit à partir à 60 ans avec une retraite décente pour tous, la prise en compte de la pénibilité pour certaines professions.

La question du financement doit être l'occasion d'élargir la base de cotisation à l'ensemble des revenus de l'entreprise. De même, les augmentations de salaires et des emplois créés notamment dans la fonction publique apporteront des rentrées plus importantes, c'est aussi et surtout une question de justice sociale et d'efficacité économique face à la crise. La FSU agira donc pour le rassemblement du mouvement social autour de ces idées qui permettraient d'opposer au gouvernement plus que du refus : un contre-projet.



SNUipp33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
 33075 Bordeaux Cedex

Bulletin d'adhésion 2009/2010

**Adhérons!
 Agissons
 ensemble!**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.

66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2010. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Nom: _____ Prénom: _____
 Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____
 Adresse personnelle : _____
 Téléphone: _____ Portable : _____
 Adresse électronique: _____
 Adresse professionnelle : _____
 Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquée en m'adressant au SNUipp.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

• Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

• Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé)

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

- Octobre Décembre Février Avril Juin
 Novembre Janvier Mars Mai Juillet

Date: _____

Signature: _____

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		122 €	186 €
4		129 €	198 €
5		136 €	215 €
6	121 €	144 €	229 €
7	124 €	153 €	241 €
8	130 €	164 €	
9	137 €	175 €	
10	145 €	189 €	
11	159 €	203 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl. et plus, CPAIEN, direction spécialisée.	Ajouter 10 €
PE2	Cotisation : 115 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel autre	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	Cotisation 70 €

PEGC

Ec h.	Cl. Norm.	Ech	H. C.	C.exc.
5	122 €	1	141 €	189 €
6	128 €	2	149 €	205 €
7	134 €	3	158 €	215 €
8	142 €	4	167 €	229 €
9	149 €	5	189 €	242 €
10	158 €	6	203 €	
11	167 €			

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis. annuelle	Pension mensuelle	Cotis. annuelle
1200	73 €	1800	109 €
1300	79 €	1900	115 €
1400	85 €	2000	121 €
1500	91 €	2100	127 €
1600	97 €	2200	133 €
1700	103 €	2300	139 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT- COTISATIONS SNUipp Gironde

N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prenom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: _____

Signature: _____

Joindre obligatoirement un RIB



Le SNUipp est le syndicat majoritaire reconnu par les enseignant(e)s des écoles, il a obtenu 48,56% des voix aux dernières élections professionnelles en Gironde. Mais la syndicalisation reste faible dans notre département avec 800 syndiqué(e)s pour plus de 7000 collègues! Ce taux fait partie des plus faibles au niveau national alors que certains départements ont 25% de syndiqué(e)s.

A une période où les réformes s'abatent sur l'école, le seul moyen de s'opposer pour construire une autre école est la syndicalisation de masse. En nous syndiquant plus, nous contribuerons à l'élaboration de positions et d'actions collectives. Face à ce gouvernement, nous avons toutes et tous à gagner à nous regrouper! C'est la seule façon de faire plier nos dirigeants.

La FSU est une fédération qui regroupe toutes les catégories de personnels de l'Education Nationale. Elle s'est ouverte depuis quelques années aux personnels des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Qui peut croire aujourd'hui :

que les enseignants des écoles gagneront des augmentations de salaires tous seuls ?

que le nombre de postes du 1er degré est indépendant de choix budgétaires globaux ?

que la présence des EVS n'a rien à voir avec l'explosion de la précarité dans toute l'éducation nationale ?

que la réforme des lycées à venir n'a pas de lien avec la réforme de la formation en cours et celle du primaire de l'an passé ?

que l'école joue tout son rôle quand 16% d'enfants d'ouvriers ont le bac général alors que c'est le cas de 71% d'enfants de cadres supérieurs ?

qu'il est possible de changer l'école en

Les menaces de sanctions et les convocations individuelles de collègues par les IEN ou par les Inspections Académiques sont de plus en plus fréquentes. Pour éviter « le fait du prince », les réponses doivent être massives et construites ensemble.

Ce sont les syndiqué(e)s et eux seul(e)s qui apportent au SNUipp les moyens de défendre les personnels. Bien plus, ils contribuent à l'existence et au fonctionnement du syndicat. Le SNUipp33 doit assurer la défense de toujours plus de personnel. Les informations doivent circuler et être diffusées de manière toujours plus large. Les actions à mettre en place nécessitent toujours plus de moyens. N'oublions pas les coûts de fonctionnement qui s'alourdissent chaque année. Il faut plus d'adhérent(e)s pour construire un syndicalisme encore plus fort et plus efficace.

laissant les inégalités sociales s'accroître?

que laisser les postiers, les gaziers, les infirmiers, les enseignants se battre chacun leur tour et dans leur coin est une défense efficace du service public ?

que les salariés doivent se satisfaire de la division syndicale?

Personne.

C'est pour cela que la FSU existe.

Nous l'avons bien vu cette année : les attaques ont touché tous les niveaux d'enseignement. Face à la cohérence gouvernementale, la FSU a tout fait pour construire une cohérence syndicale.

Dans un paysage syndical divisé, la

Syndiquons-nous toutes et tous!

Mathieu Noblia

Engageons-nous pour partager et défendre les valeurs de l'Ecole de la République fondée sur la justice et sur l'équité:

renvoyons un bulletin d'adhésion!

Pour la FSU, l'unité est une force.

Brigitte Lopez

FSU est une force d'unité. Que ce soit sur le terrain de l'éducation ou des revendications interprofessionnelles (salaires, santé, services publics ...), la FSU travaille inlassablement à rassembler les forces syndicales : recherche opiniâtre de l'unité d'action, cadres permanents de débat intersyndical. Cette orientation a été validée par les salariés puisque la FSU est devenue en quelques années la première organisation syndicale de la fonction publique d'état et que chaque année de nouveaux syndicats demandent leur affiliation.